



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2026-241

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2026

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble /

84-2026-10-09-00003 - Arrêté n°2026-21 du 9 octobre portant délégation de signature aux agents placés sous l'autorité du recteur en matière de recrutement et de gestion des personnels (4 pages) Page 4

84-2026-10-09-00004 - Arrêté SIAJ n° 2026-22 du 9 octobre 2026 portant délégation de signature dans le cadre du SIA CHORUS (3 pages) Page 8

84-2026-10-09-00002 - Arrêté SIAJ n°2026-20 du 9 octobre 2026 portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie, aux secrétaires générales adjointes et aux personnels d'encadrement de l'académie (8 pages) Page 11

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2026-10-02-00010 - Arrêté de jury n°DEC/POLEVOIEPRO/XIII/26/240 relatif à l'organisation d'une session du certificat de préposé au tir (CPT) (1 page) Page 19

69_Rectorat de Lyon /

84-2026-09-24-00012 - Arrêté n° 2026-30 portant composition ?? de la commission régionale de référencement ADAGE ?? de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (1 page) Page 20

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins finances

84-2026-10-08-00007 - Arrêtés 2026-18-1008 à 2026-18-1012, portant attribution pour 2026 d'une aide exceptionnelle au titre du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé dans le cadre du dispositif d'urgence de remboursement des dépenses d'équipement en appareils de rafraîchissement des établissements de santé (10 pages) Page 21

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2026-10-06-00015 - Arrêté 2026-17-0673 portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Rives (Isère) (3 pages) Page 31

84-2026-10-06-00014 - Arrêté 2026-17-0675 portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Neuville Fontaines de Neuville-sur-Saône (Rhône) (3 pages) Page 34

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2026-10-12-00001 - 20261012_Sub_Finances_marches (5 pages) Page 37

84-2026-10-12-00002 - Décision n° DREETS/T/2026/62?? portant
affectation des agents de contrôle dans l'unité d'appui et de
contrôle en matière de travail illégal à la Dreets Ara?? (2 pages)

Page 42



Pôle politique du travail

Lyon, le 12 octobre 2026

**Décision n° DREETS/T/2026/62
portant affectation des agents de contrôle dans l'unité d'appui et de contrôle en matière de
travail illégal de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes soussignée ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-10 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU la décision DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES n°2026-29 du 15 juin 2026 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne-Rhône-Alpes n° 84-2026-140 du 15 juin 2026, portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Monsieur Richard ABADIE, Directeur régional adjoint, responsable du pôle politique du travail ;

Vu l'arrêté DREETS/T/2024/19 du 19 avril 2024 portant détermination de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision DREETS/T/2025/38 du 31 juillet 2025 portant affectation des agents de contrôle dans l'unité d'appui et de contrôle en matière de travail illégal pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les agents de contrôle dont les noms suivent sont chargés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes des actions d'inspection du travail en matière de lutte contre le travail illégal.

Responsable de l'unité de contrôle :

Madame Sophie CHERMAT, Directrice du Travail

Adjointe au responsable de l'unité de contrôle

Madame Nathalie CHOMEL, directrice adjointe du travail

Membres de l'Unité de contrôle :

Mesdames et Messieurs les agents de contrôle dont les noms suivent :

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Tour Swisslife - 1 Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

www.auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr

Olivier CHAPARD	Inspecteur du travail
Sophie CHERMAT	Directrice du travail
Mathéo CHAZALET	Inspecteur du travail
Nathalie CHOMEL	Directrice adjointe du travail
Zachary ELHAOUSS	Inspecteur du travail
Jérôme GARRIER	Inspecteur du travail
Lauriane GANDON	Inspectrice du travail
Bilel HAMRI	Inspecteur du travail
Philippe LECLAPART	Inspecteur du travail
Etienne LEFRANCOIS	Inspecteur du travail
Cécile LESPARRE	Inspectrice du travail
Bruno MAZAL	Directeur adjoint du travail
Vanessa RAYNAUD	Inspectrice du travail
Anaïs ROSSET	Inspectrice du travail
Myriam SADEK	Inspectrice du travail
Amélie VINATIER	Inspectrice du travail

ARTICLE 2 :

Chacun des agents de contrôle mentionnés à l'article 1 est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de faire cesser toute situation de danger grave et imminent pour la sécurité ou la santé des salariés, sur tout chantier et de mettre en œuvre les procédures administratives prévues par le code du travail.

ARTICLE 3:

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle annule et remplace la décision DREETS/T/2026/54.

ARTICLE 4 :

Le responsable du Pôle politique du travail est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la directrice régionale, par délégation,
Le directeur régional adjoint, responsable du pôle
politique du travail,

Signé :Richard ABADIE